

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du Mardi 26 Avril 2016 à 20h30**

**Date de la convocation du Conseil Municipal :** le 20 avril 2016

**PRÉSENTS :** DARETS Benoît, BEGARDES Pascale, DARDY Nathalie, FAUTHOUX Claudine, LAFITTE Lucie, LARD Hervé, LIBIER Alain, AUDAP Isabelle, DESSARPS Philippe. AUBERT Laure, MESLAGE Éric LOPEZ Pierre, TEIXEIRA Frédéric, GAYON Christine.

**EXCUSÉS :** DESTTRIBATS Jean-Michel.

Secrétaire de séance : M. MESLAGE Éric

Ouverture de la séance à 20h30  
.....

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du mardi 29 mars 2016.

Suite à l'approbation du compte rendu, M. le Maire indique les dotations de l'état pour 2016 qui nous ont été communiquées :

	Votées	Obtenues 2016	Obtenues 2015
DGF	173 164 €	172 792 €	189 915 €
SOLIDARITÉ RURALE	25 000 €	27 037 €	26 079 €
DOTATION NATIONALE DE PÉRÉQUATION	25 000 €	28 095 €	29 253 €
TOTAL	223 164 €	227 924 €	245 247 €

**Toutes les délibérations ci-dessous ont été adoptées à l'unanimité**

**RESSOURCES HUMAINES**

**Délibération n° 33 : Création d'emplois temporaires pour accroissement saisonnier d'activité**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir la création des emplois temporaires d'Adjoint Technique Territorial pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité dans le service du Centre de Loisirs (la cantine du midi et le ménage) et d'Adjoint d'Animation Territorial selon les effectifs prévisionnels.

Il sera donc conclu un contrat pour la période estivale 2016.

- Un emploi temporaire à temps non complet d'Adjoint Technique Territorial de 2ème Classe pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité,

- Les emplois temporaires à temps non complet d'Adjoint d'Animation Territorial de 2ème Classe pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité,
- Les agents recrutés par contrat seront rémunérés sur la base du 1er échelon de l'échelle 3,
- Monsieur le Maire est chargé de procéder aux recrutements de ces agents.

## ***FINANCES***

**Délibération n° 34 : autorisant M. le Maire à signer le devis avec le Sydec concernant les réseaux électriques, éclairage public et télécommunication du Lotissement Communal de Haureil**

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la création du Lotissement de Haureil, une étude a été réalisée auprès du SYDEC concernant les travaux de réseaux électriques, éclairage public et télécommunication du Lotissement de Haureil.

Vu le devis du SYDEC, qui demande pour le réseau DP aménagement collectif public une participation de 57 150 €, pour l'éclairage public une participation de 14 788 €, pour le réseau télécommunication une participation de 17 143 €, pour une participation communale totale de 89 081 €.

Le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis avec le Sydec pour réaliser les travaux de réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunication du lotissement communal de Haureil.
- S'engage à rembourser le montant de la participation communale indiquée ci-dessus

**Délibération n°35 : portant annulation du marché public parcs et jardins lotissement de Haureil et facturation des frais liés à cette dernière.**

Vu l'arrêté accordant un permis d'aménager au nom de la commune de Saubrigues en date du 5 juillet 2011,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2011 de retenir pour le lot n°3 l'entreprise La Parade des Jardins,

Vu l'arrêté modificatif accordant un permis d'aménager au nom de la commune de Saubrigues en date du 10 mars 2016,

Vu l'accord écrit reçu en date du 15 avril 2016 de l'entreprise La Parade des Jardins d'abandonner le marché public à la demande du pouvoir adjudicateur, et de recevoir en contrepartie une indemnisation des frais d'études et administratifs d'un montant de 1840€,

Vu que le projet initial est modifié et les espaces verts réduits et qu'il n'y aura que la tranche 1 de réalisée pour le moment, il n'est plus nécessaire de faire appel à une entreprise pour les travaux. Les agents techniques communaux s'en chargeront.

Le Conseil Municipal décide d'accepter les conditions d'abandon de l'entreprise La Parade des jardins et de lui verser la somme de 1840€ d'indemnité, et autorise M. le Maire à signer la résiliation du marché.

**Délibération n°36 : portant modification des tarifs des Rencontres Enchantées**

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le projet de modification du tarif des Rencontres Enchantées.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 Juin 2008 instituant une régie de recettes dans le cadre des Rencontres Enchantées qui se déroulent chaque année en JUILLET,  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, annule et remplace la délibération 31 du 29 mars 2016 et fixe les tarifs des entrées comme suit :

Lever de Rideau Spectacle du 10 juin	Tarif unique	6 €
Chaque spectacle en journée des 20, 21 et 22 juillet	Tarif unique	6 €
2 entrées aux spectacles des 20 et 21 juillet	Tarif unique	10 €
PASS Festival, le 23 juillet (spectacles + ateliers + animation)	Enfants Adultes	8 € 10 €
Offre spéciale aux Saubriguais pour avoir accès au festival si réservation avant date butoir	De 3 à 18 ans Adultes	7€ 8€
Tarif ALSH du 23 au 24 juillet	ALSH MACS ALSH hors MACS	6€ 8€
Un seul spectacle pour les ALSH le 23 ou le 24 juillet	ALSH MACS ALSH hors MACS	5€ 6€
Stage cirque	Selon le nombre d'heures	20€, 25€, 30€
Séjour artistique MACS 4 jours et 3 nuits		35€

**Délibération n°37 : Convention cadre de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage par la commune pour les travaux réalisés par MACS hors de ses compétences**

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu, pour les communes, dans un souci de meilleure coordination des interventions relevant simultanément de plusieurs maîtres d'ouvrage, de transférer temporairement la maîtrise d'ouvrage des travaux précités à la Communauté de communes ; que ces transferts de maîtrise d'ouvrage au profit de la Communauté de communes permettront, en outre, d'améliorer les délais d'interventions et de réduire les coûts.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de convention cadre de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour les travaux à réaliser par la Communauté de communes MACS en dehors de ses compétences et restant à la charge de la commune, dans le cadre des opérations de rénovation ou d'entretien et de mise en sécurité de la voirie et des liaisons douces d'intérêt communautaire, tel qu'annexé à la présente,
- d'approuver le principe de la définition, au cas par cas, du périmètre du transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage à travers la signature de fiches d'interventions prévisionnelles proposées par la Communauté de communes et validées par la commune, selon le modèle annexé à la convention cadre,
- de déléguer à Monsieur le Maire l'établissement et la signature des dites fiches d'intervention à intervenir avec la Communauté de communes au fur et à mesure de la programmation des opérations de rénovation ou d'entretien et de mise en sécurité de la voirie et des liaisons douces d'intérêt communautaire,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de convention et d'en poursuivre l'exécution conformément aux clauses et conditions qui y sont stipulées.

---

### **Porté à la connaissance du Conseil:**

- Tour des commissions :

✓ Urbanisme

M. le Maire indique que M. Jean Claude Garat a saisi le tribunal arbitraire des baux ruraux et qu'il ne souhaite donc pas signer la convention d'occupation précaire que nous lui proposons.

Il est décidé de lui reproposer la signature de cette dernière et dans le cas où il refuserait, de lui signifier qu'il ne pourra pas cultiver les parcelles concernées.

Zone de tourisme

M. le Maire indique que suite à la commission urbanisme élargie il a été décidé de se rapprocher du porteur de projet pour envisager une ouverture de la zone. Seule Laure Aubert a fait part de son opposition. M. le Maire est chargé d'organiser la rencontre avec le porteur de projet.

M. le Maire indique qu'il a reçu des plans de financement pour les logements de Berns.

Les deux versions (PLUS et PLAI) imposent un plafond de ressources pour les bénéficiaires de ces logements. Il est convenu de se rapprocher des services de Macs pour connaître les contraintes et de consulter un organisme bancaire pour faire une simulation de financement

M. le Maire fait remarquer qu'il serait dommage de broyer l'herbe sur le terrain communal en prolongement du terrain de foot. M. Lard est chargé de trouver une personne intéressée pour faire du foin.

M. le Maire rend compte de l'entretien qu'il a eu avec les porteurs de projet d'un cabinet médical à Saubrigues. Il rappelle que la proposition de prix qui leur a été faite est de 80€ HT le m2 pour 500 m2. Il s'avère que pour répondre aux exigences du PLU il est nécessaire qu'ils achètent 800 m2 environ. Il est décidé de faire une proposition à 50 000€HT. Les 500 premiers m2 à 80 € HT soit 40 000€ et le reste pour 10 000€.

- DPU chemin de Cabes AB664,
- DPU Lieu-dit le Bourg AB 230, 232, 233, 234, 522, 524,526, 627, 631, 632, 633, 438, 530, 531

✓ Divers

Après lecture des différents courriers reçus en mairie et émanant d'administrés inquiets de la pose des compteurs Linky, M. le Maire expose la réponse reçue du SYDEC à ce sujet. Néanmoins, le déploiement sur Saubrigues ne se ferait pas avant 2020. Il est décidé de ne pas délibérer et de faire une réponse aux personnes qui ont envoyés les courriers.

Date du prochain Conseil Municipal : 24 mai 2016.

***Séance levée à 23h30***

SAUBRIGUES, le 03 Mai 2016